

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 84 / 3 février 2011

aujourd'hui
plus que jamais
il est urgent de
se Syndiquer !



QUI VEUT LA PEAU DU SERVICE PUBLIC ?

Depuis 1945 et la mise en application du programme du Conseil national de la résistance (CNR), le service public au sens large structure notre organisation sociale.

Le statut de la fonction publique repose sur des principes « destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité », comme le rappelait le Conseil d'État en 2003. Le statut de la fonction publique est donc avant toute chose une garantie pour les citoyens.

Les casseurs des beaux quartiers

On aurait tort de penser que la sortie de COPE, le très ambitieux patron de l'UMP et JACOB, patron du groupe UMP à l'Assemblée nationale, sur « l'emploi à vie » des fonctionnaires n'est qu'une provocation.

La casse du statut est à l'ordre du jour, comme tout l'héritage du CNR (sécu, retraite, libertés publiques...) considéré comme une contrainte et un frein à un changement dont on nous dit qu'il est nécessaire par principe, mais dont on tente de cacher la finalité mercantile.

Tout est bon pour opposer les fonctionnaires aux autres salariés et détourner ainsi la colère sociale qui grandit. Bénéficiaire d'un « emploi à vie » (les 870 000 précaires de la fonction publique apprécieront...), nous serions aussi opposés à toute mobilité et nous aurions bénéficié d'une augmentation de salaires de 3,2 % en 2010...

On aurait aussi tort de penser que l'offensive du gouvernement et du MEDEF ne trouve pas d'écho ou de relais auprès d'une partie du monde du travail.

On aurait enfin tort de penser que, côté syndical, on condamne unanimement la vision réductrice d'un service public à minima défini par les traités européens (particulièrement celui que les français avaient rejeté par référendum) au travers de la notion de service d'intérêt général.

Le scoop du père François

L'actualité tunisienne a quelque peu éclipsé une tribune de François CHEREQUE parue sur le site internet de Libération le 17 janvier.

Après un précautionneux rappel sur la raison d'être et la nécessité des services publics, le secrétaire général de la CFDT écrit :

« Le débat doit aussi porter sur la nature de ces services : il y a des fonctions régaliennes à maintenir sous l'autorité directe de l'État (parmi elles, le triptyque police-armée-justice) qui doivent être assurées par des fonctionnaires avec des obligations d'impartialité, de continuité, d'égalité de traitement, qui justifient les garanties protectrices de leur statut. Ces obligations ne peuvent pas se permettre de varier au gré des changements politiques.

Pour l'ensemble des autres missions, qu'elles soient conduites par le public ou par des opérateurs privés, l'État doit assurer contrôle, évaluation et péréquation afin de garantir la cohésion, la solidarité et l'objectif de réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux.

Une mission de service public ne se résume pas à la forme juridique de l'entreprise ou au statut du personnel ».

C'est en quelque sorte à un « recentrage » sur le « cœur de métier » auquel invite le signataire de cette tribune, avec possible externalisation du reste.

Et un statut réservé aux seuls agents des ministères régaliens. Si les motivations sont différentes, c'est exactement ce que propose J-F MANCEL, député UMP de l'Oise, dans une proposition de loi qu'il vient de déposer le 13 janvier !

Penser autrement

C'est au service d'une toute autre ambition que s'engage la CGT.

La question est d'abord un enjeu de démocratie, celui de la définition de l'intervention publique et de son contrôle citoyen.

Au delà des missions dites régaliennes, il faut repenser les modes d'appropriation publique des missions essentielles que sont la santé, l'éducation, la fiscalité, la gestion et la distribution de l'énergie, les transports, la banque, les assurances...

Le rôle et la place des services publics dans ce contexte sont prépondérants, et le statut des fonctionnaires, sans être exclusif, est un élément essentiel.

Si une mission de service public ne se résume pas à la forme juridique de l'entreprise et au statut du personnel, il y a bel et bien un lien direct avec la conception que l'on se fait de cette mission, la façon dont elle est exercée et les conditions de travail des salariés.

Contre-modèle

Exemple avec La Poste, où après le changement de statut, la politique de management brutal appliquée aux agents ne sert en rien le service rendu aux usagers, bien au contraire.

La rentabilité désormais exigée n'est pas un besoin pour eux, mais elle a un coût : celui des produits, financiers et postaux, que la direction oblige ses agents à vendre.

Du privé, La Poste a mimé le pire. C'est le cas en terme de précarité avec des centaines de CDD à répétition. Et voilà que la direction est en train d'officialiser les heures supplémentaires non rémunérées. Si le facteur fait sa tournée en 1h30 au lieu des 45 minutes accordées, c'est qu'il est trop lent ou mal organisé. Donc La Poste ne paye pas !

En y regardant de plus près, on trouve déjà chez nous les prémises d'une telle dérive : on nous demande de « vendre » de la télédéclaration, de la mensualisation etc... et l'on serait surpris du nombre de collègues, tous grades confondus, régulièrement écrétés qui ne récupèrent pas les dépassements d'horaires.

Se battre, encore et toujours

Après les retraites, la sécurité sociale et le statut des fonctionnaires sont à l'évidence les deux nouvelles cibles de ceux qui sont les véritables conservateurs dans ce pays.

L'heure n'est donc pas à l'abdication devant une conception réactionnaire (au sens de retour en arrière) du service public, mais au combat pied à pied pour le défendre, le rénover et le développer. Ce n'est pas la voie la plus confortable, mais c'est la seule voie porteuse d'avenir.

Pour être encore plus utile,
encore plus efficace,
la CGT a aussi besoin de vous.
Soutenez l'action syndicale,
Syndiquez-vous !

auprès d'un-e militant-e CGT ou en ligne sur notre site intranet
<http://www.financespubliques.cgt.fr/>



Hasard du calendrier, le Centre de Culture Populaire de Saint-Nazaire (association inter-comités d'entreprise) programme le film « **Cheminots** », suivi d'un débat en présence de l'un des réalisateurs :

le 24/02 au Cinématographe à Nantes

le 25/02 au Fanal à Saint-Nazaire

Une bonne occasion d'entendre les témoignages de salariés, de syndiqués, mais aussi de Raymond AUBRAC, résistant, de Ken LOACH, cinéaste... pour comprendre.